

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
**2021-CC-01-007**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**30 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

Nombre de Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **32**
- Représentés : **10**
- Votants : **42**
- Absents : **02**

\*\*\*\*\*

Résultats :

- Pour : **22**
- Contre : **15**
- Abstention : **05**

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**Philippe CHARRIER**

**L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures**, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Siégeaient à l'assemblée :***

Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CLEREL Francis	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LESAGE William	Monsieur VAGANAY Eric

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :***

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD  
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane  
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine  
Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Madame REYNAL Sophie donne pouvoir à Monsieur PATRIA Alexis  
Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

***Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :***

Madame LOZANO Michelle  
Monsieur NOCTON Laurent

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :***

Monsieur FROMENT Daniel  
Monsieur LAPIE Dominique

**Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport relative à la construction d'un centre aquatique communautaire**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Madame la Vice-Présidente, Véronique LUDMANN de procéder à l'examen de la question.

**Ainsi, elle expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,**

Une mission de programmation a été menée par le cabinet d'étude H2O pour définir les caractéristiques du futur centre aquatique communautaire afin de répondre aux besoins des scolaires, du tissu associatif et du grand public.

Le futur centre aquatique sera constitué d'un bassin sportif de 6 couloirs (25m\*15m), d'un bassin d'activité de 160 m<sup>2</sup>, d'une lagune de jeux intérieure de 60m<sup>2</sup>, d'un pentagliss intérieur 3 pistes, de gradins de 150 places, d'un bassin nordique extérieur de 4 couloirs (25m\*10m), d'une plaine de jeux aquatique extérieure, d'un espace bien-être humide et sec, d'un espace de fitness.

Le coût total de l'opération est estimé à 13 804 000 € HT soit 16 564 800 € TTC.

Afin de l'accompagner dans cet aménagement, la CCSSO souhaite solliciter l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, par un vote au scrutin ordinaire, par 22 voix « POUR », 15 voix « CONTRE » (Mesdames MARTIN Emilie, TONDELLIER Viviane et Messieurs ACCIAI Maxime, BATTAGLIA Alain, BLOT Laurent, BOUFFLET Pierre, CHARRIER Philippe, CLEREL François, GEOFFROY Rémi, GRANZIERA Gilles, LESAGE William, VAGANAY Eric, PATRIA Alexis, ROLAND Dimitri, SICARD Bruno), 5 « ABSTENTIONS » (Mesdames BENOIST Magali, GAUVILLE HERBET Cécile, PRUVOST BITAR Véronique, REYNAL Sophie et Monsieur BOULANGER Damien)

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L ; 5211-1, L.2121-10 et L.2121-2 ;

**Considérant** la nécessité de construire un centre aquatique communautaire qui pourra répondre aux attentes des scolaires, des associations et du grand public,

**Considérant** que l'étude de programmation, menée par le cabinet d'étude H2O, indique que le coût total de l'opération est estimé à 13 804 000 € HT soit 16 564 800 € TTC ;

**DÉCIDENT A LA MAJORITÉ**

**Article 1 :** de SOLLICITER l'Agence Nationale du Sport pour une aide financière aussi élevée que possible, pour la construction d'un centre aquatique communautaire ;

**Article 2 :** d'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives au dossier de demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise